

## AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

### Commune LES DEUX ALPES

48 avenue de la Muzelle - 38860 LES DEUX ALPES

SIRET : 200064434

Représentée par Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, en sa qualité de Maire.

### Objet : Cession d'un bien immobilier relevant du domaine privé communal

En application des dispositions des articles **L. 2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales**, la Commune **LES DEUX ALPES** informe le public de son intention de procéder à la cession du bien immobilier ci-après relevant de son domaine privé :

#### 1 - Désignation du bien

- **Nature du bien** : terrain à bâtir
- **Localisation** : rue des Séquoias - 38860 LES DEUX ALPES
- **Références cadastrales** : 534 AE 286
- **Superficie** : 246m<sup>2</sup> dont 190m<sup>2</sup> constructible
- **Situation actuelle** : terrain support d'un ancien local de réseaux : SUEZ EDF et SACO
- **Statut du bien** : bien relevant du domaine privé de la commune
- **Zonage au Plan Local d'Urbanisme** : zone Ub du PLU de Venosc
- **Plan de Prévention des Risques** : G2b et V4 du PPR de Venosc (disponible en mairie ou communicable sur demande)
- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** : zone ZNIEFF 2

#### 2- Conditions et charges de la vente

- **Modalités de la cession** : vente amiable
- **Prix de mise en vente** : 98 400€
- **Destination du bien** : construction d'une résidence principale
- **Frais annexes** : à la charge exclusive de l'acquéreur :

➤ Les frais de notaire, droits d'enregistrement et taxes éventuelles

➤ Etudes techniques, géotechniques et environnementales à effectuer, nettoyage du terrain, démolition du local existant

- **Servitude d'accès** : le terrain étant enclavé, l'acquéreur devra solliciter une servitude de passage auprès des propriétés voisines. L'obtention de cette servitude constituera une condition suspensive de la vente.

### 3 - Modalités de candidature

Toute personne physique ou morale intéressée peut soumettre une offre d'achat dans les conditions suivantes :

- **Date de remise des offres** : **le VENDREDI 10 OCTOBRE 2025**
- **Modalité des dépôts de candidatures** : par courrier recommandé avec accusé de réception (RAR) à :

**Monsieur le Maire Stéphane SAUVEBOIS**  
Mairie de la commune Les Deux Alpes  
48 Avenue de la Muzelle – 38860 LES DEUX ALPES

### 4 - Contenu du dossier de candidature

Les candidats devront fournir un dossier comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

- Lettre de motivation d'intention d'acquisition précisant :
  - L'identité du candidat (nom, prénom ou raison sociale, adresse, téléphone, email)
  - Le montant proposé en euros (en chiffres et en lettres)
- Justificatifs d'identité et de solvabilité :
  - Copie de la pièce d'identité et justificatif de domicile
  - Attestation de capacité financière : simulation bancaire, attestation bancaire
- Projet envisagé : description sommaire du projet envisagé (nature, délai,...)

### 5 - Décision

La vente sera décidée par délibération du conseil municipal, après examen des offres.

La commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente procédure si aucune offre ne répond pas à ses attentes ou aux règles d'urbanisme.

Fait à 2 Alpes

Le 24/09/2025

Xavier Sillon  
Pour le Maire  
empêché, le premier adjoint

